loppement. Pour activer ce développement il faut aussi des professeurs, et à venir jusqu'à présent l'on n'a rien fait pour en former. Que l'on commence donc par passer une loi permettant à notre Département d'agriculture officiel provincial d'offrir un salaire assuré comme conférencier, comme professeur, à vingt ou vingt-cinq jeunes gens (ce nombre ne serait certainement pas trop grand) qui seraient qualifiés pour remplir ces positions. qu'on offre à ces jeunes gens le moyen de se qualifier en les mettant à même de suivre des cours d'agronomie et d'économie rurale. Certains qu'ils ont devant eux une carrière ouverte ils se porteront vers les institutions qui leur offriront ces cours et l'on aura, de cette façon, jeté les bases d'une organisation qui nous permettra de travailler à la réforme de l'éducation et de l'instruction des fils de cultivateurs, toujours en vue de l'axiome cité précédemment, posant le principe "qu'il faut que chacun soit instruit selon le milieu dans lequel il doit vivre".

Comme mouvement initial de l'organisation de ces cours, l'on pourrait débuter par un cours d'économie rurale et d'agronomie en quarante ou cinquante leçons données dans nos écoles normales de garçons et auxquelles serait admis à assister gratuitement, le public. Ce même cours modifié, serait aussi donné, séparément, dans nos écoles normales de filles, mais sans admission pour le public.

Puis, pour atteindre la jeunesse de nos collèges classiques et de nos grandes écoles dites commerciales, et leur faire envisager l'agriculture comme une carrière ouverte même aux gens instruits, ou du moins, comme une branche de connaissances humaines qu'ils peuvent être appelés, plus tard, à faire apprécier par ceux qui viendront en contact avec eux, une conférence sur l'économie rurale serait donnée chaque année à la classe de rhétorique de chaque collège et à l'avant-dernière classe des